

L'ACTUALITÉ POLITIQUE

Durant la semaine passée en France, plusieurs événements politiques ont marqué l'actualité. Le budget 2025 continue de susciter de vifs débats. Ce projet prévoit des hausses d'impôts, notamment un prélèvement exceptionnel de 8 milliards d'euros sur les grandes entreprises, ce qui alimente des tensions au sein du gouvernement. Cette mesure fait partie des efforts pour contenir le déficit, alors que d'autres voix, comme celle de l'ancien ministre Gérald Darmanin, mettent en garde contre l'impact négatif d'une telle augmentation sur l'emploi et la croissance économique.

Plus particulièrement sur le PLF, l'Assemblée nationale a voté des oppositions qui ont limité les hausses d'impôts initialement soutenues par certains partis de gauche. La gauche a défendu des propositions fiscales plus importantes, incluant des amendements pour une taxation renforcée sur les grandes entreprises et les investissements financiers. Cependant, des députés de droite et les membres du Rassemblement National (RN) ont résisté à ces mesures, soutenant à la place des amendements visant à réduire la portée de nouvelles taxes ou à en limiter l'application pour certaines industries spécifiques, telles que l'immobilier ou le transport maritime.

Cette situation a compliqué les décisions finales, poussant même le gouvernement à envisager un recours au 49.3 pour faire passer le texte sans modifications supplémentaires.

Quant à lui, le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) pour 2025 a fait l'objet de critiques pour son manque d'ambition en matière de politique familiale. De nombreuses voix, comme le Syndicat de la famille ou l'Union Nationale des Associations Familiales (Unaf), déplorent l'absence de réformes structurelles, notamment sur des sujets cruciaux comme le congé parental et le financement de la petite enfance. Il est regrettable d'observer, dans un gouvernement de « droit » l'absence de mesures concrètes pour améliorer le congé parental, jugé essentiel pour équilibrer vie professionnelle et familiale. Les critiques portent aussi sur le financement limité du service public de la petite enfance, malgré un objectif annoncé de créer 35 000 places d'accueil d'ici 2027

Parallèlement, la question de l'immigration reste source de division. Le ministre de l'Intérieur, Bruno Retailleau, a provoqué des réactions critiques avec ses commentaires affirmant que l'immigration n'était pas une « chance » pour la France. Bruno Retailleau, qui depuis sa prise de fonction est sur tous les fronts et sans attendre le vote d'une nouvelle loi immigration en 2025 et la publication d'un futur train de mesures visant à remplacer en décembre la circulaire Valls de 2012 pour réduire les critères de régularisation, Bruno Retailleau sonne la mobilisation des préfets. Dans une circulaire qui leur, le ministre de l'Intérieur

leur demande de puiser dans l'arsenal administratif déjà mis à leur disposition pour renforcer les contrôles de flux devenus ingérables.

PLFSS 2025

Enfin, l'ensemble du PLFSS 2025, a été rejeté ce vendredi 25 octobre en fin de matinée, par la Commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale ; ce qui fait tomber tous les amendements qui avaient été adoptés : ils devront être redéposés uniquement par leurs auteurs (et non pas au nom de la commission) et être adoptés en séance publique pour être intégrés au texte. La discussion en séance publique, sur la version initiale du Gouvernement a eu lieu du lundi 28 octobre au mercredi 30 octobre. Elle reprendra le lundi 4 novembre (à partir de 16h jusque tard dans la nuit), avant un vote sur l'ensemble du PLFSS en séance public (sauf usage du 49-3) le mardi 5 novembre à 16h30.

PROPOSITION DE LOI

Christelle Petex, députée LR, a déposé ce mardi 29 octobre une proposition de loi visant à reconnaître le statut des assistants familiaux, renforcer leurs droits et consolider la protection de l'enfance.

La député rappelle, dans l'exposé des motifs, que le travail des assistants familiaux ne se limite pas qu'à fournir un toit et des repas, mais implique également un engagement profond dans le bien-être global des enfants qui leurs sont confiés ; ils agissent en tant que figures parentales alternatives, offrant un soutien affectif et éducatif. Cependant, le diplôme d'État des assistants familiaux (DEAF), tel que mentionné dans le code de l'action sociale et des familles, souligne l'importance de leur formation et de leur professionnalisation ; alors que malgré son obtention, l'assistant familial n'est pas reconnu comme travailleur social.

En 10 articles, la loi vise à reconnaître le statut des assistants familiaux et renforcer leurs droits.

Xavier Iacovelli, sénateur à déposé le 16 octobre dernier une proposition de loi visant à la création d'une carte « famille monoparentale ».

Soulignant, dans l'exposé des motifs, que près de 41 % des enfants vivant dans une famille monoparentale sont en situation de précarité, soit 2,5 fois plus que ceux issus de familles biparentales et que 82 % des parents solos sont des femmes, peinant à concilier vie professionnelle et familiale, il appelle à repenser l'évaluation de leurs besoins et des soutiens apportés,

afin de mieux prendre en compte leurs spécificités.

En 2 articles, cette PPL, étudiée et proposée dans son rapport au Gouvernement rendu fin septembre 2024, vise dans son article 1er à créer une carte « famille monoparentale », permettant de simplifier et d'accélérer leurs démarches administratives, en leur garantissant un accès plus direct à leurs droits. Délivrée de droit par l'organisme débiteur de prestations familiales aux parents imposables élevant seuls leur(s) enfant(s), aux bénéficiaires du RSA avec ou sans majoration pour isolement ; ou de l'ASF. En outre, elle permet d'obtenir des tarifs réduits pour les transports en commun, un accès prioritaire au logement social, des aides pour la garde d'enfants.

QUESTION AU GOUVERNEMENT

Le 29 octobre, Rodrigo Arenas, député LFI interpelle le ministre des Solidarités sur la mise en place d'un service public de la petite enfance.

Le député dénonce un système de la petite enfance défaillant. L'Observatoire de l'émancipation économique des femmes dresse dans son dernier rapport une analyse pour expliquer les inégalités économiques femmes-hommes en France. Selon le Haut Conseil de l'enfance, il faudrait ouvrir 230 000 places de crèches d'ici à 5 ans pour répondre aux « besoins immédiats ». Il existe dans la société une injonction silencieuse faite aux femmes de prendre quasi intégralement en charge l'éducation de leur enfant. Elles sont incitées à adapter leur carrière professionnelle. On constate aussi que lors de l'année suivant la naissance d'un enfant, 47 % d'entre elles réduisent ou arrêtent leur activité professionnelle pour s'en occuper, contre 6 % des pères, et qu'elles prennent 2 fois plus souvent des congés pour enfant malade. Afin d'endiguer cette assignation à résidence, il est urgent de donner des moyens adaptés à la petite enfance. Les annonces de la Première ministre Elisabeth Borne le 1er juin 2023 semblent témoigner d'un début de prise de conscience. Mais la volonté de créer 100 000 places de crèches d'ici à 2027 a logiquement été jugée inatteignable par les professionnels. La moitié des établissements manquent de personnel et que cette situation participe de la dégradation de l'accueil des jeunes. Par ailleurs, le choix de l'accueil individuel au détriment du collectif n'est pas la solution au manque de places en crèche. Enfin, une offre de garde plus adaptée aux mères éloignées de l'emploi serait la bienvenue. Ces difficultés que rencontrent les mères sont le symptôme d'une société patriarcale qui ne reconnaît pas le travail. S'attaquer frontalement au manque de places de crèches revient à limiter une des causes des inégalités entre les femmes et les hommes et donc à agir de fait sur les conséquences que l'on connaît tous : sexisme, misogynie, rapports de domination et de possession.

Il demande au Gouvernement la mise en place d'un service public de la petite enfance à la hauteur de la détresse de nombreuses mères.

DREES - PANORAMA 2024 « MINIMA SOCIAUX ET PRESTATIONS SOCIALES »

Réalisée sous la direction de Pierre-Yves Cabannes, cette étude détaille les différents dispositifs permettant d'assurer la redistribution en faveur des ménages les plus modestes, de leurs conditions de vie, de l'insertion et de leurs parcours. Cette nouvelle édition propose notamment des études sur le niveau de vie et les dépenses de logement, l'accompagnement et l'insertion, l'emploi, la santé ; ainsi que les trajectoires des bénéficiaires de minima sociaux (RSA, AAH, ...) et de la prime d'activité. Enfin sont présentés, les barèmes en vigueur des prestations sociales et leurs effets sur la réduction de la pauvreté.

Parmi les grandes lignes à retenir de ce panorama :

1/ Légère hausse du nombre d'allocataires des minima sociaux en 2023.

Le nombre total d'allocataires de minima sociaux atteint 4,36 millions de Français fin 2023 (contre 4,28 millions fin 2019). Après une forte hausse en 2020(+ 4,4 %), en raison de la crise sanitaire, il a ensuite diminué de - 3,4 % en 2021, avant légère reprise en 2022 (+ 0,4 %) et 2023 (+ 0,5 %).

2/ Prestations sociales et familiales : près de 40 % du revenu disponible des ménages pauvres, dont le nombre diminue grâce à la redistribution

En France métropolitaine en 2021, on dénombrait 9,1 millions de personnes pauvres monétairement (soit 14,5 % de la population), avec un niveau de vie étant inférieur à 60 % du niveau de vie médian, soit 1 158 € par mois. Les prestations sociales non contributives représentent 38 % de leur revenu disponible (14 % de minima sociaux, 11 % d'aides au logement, 10 % de prestations familiales et 3 % de prime d'activité) ; soit une augmentation moyenne, selon le niveau de vie des personnes pauvres, de 347 € par mois, sans toutefois leur permettre de franchir le seuil de pauvreté. En outre, les prestations sociales non contributives diminuent le taux de pauvreté, du fait de la redistribution dont l'effet est particulièrement marqué pour les familles monoparentales (- 20,2 points) avec au moins 2 enfants, pour les familles nombreuses (- 12,1 points) pour les couples avec 3 enfants), pour les moins de 20 ans (- 11,6 points) et enfin pour les personnes handicapées (- 9,8 points).

3/ De nombreux allers-retours, dans les minima sociaux, pour les bénéficiaires du RSA

Environ un quart des bénéficiaires du RSA sortent des minima sociaux d'une fin d'année à la suivante, dont 4 sur 5 sortent pour au moins 2 ans et 4 sur 7 pour au moins 5 ans ; la moitié ayant un emploi à la fin de l'année où ils en sortent. Toutefois, on constate beaucoup d'allers-retours dans les minima sociaux : 41 % des bénéficiaires du RSA de 35 à 64 ans en sont sortis au moins une fois dans les 10 années précédentes, puis y sont revenus. Le taux de sortie des minima sociaux d'une fin d'année à la suivante est beaucoup plus faible (5 % entre fin 2021 et fin 2022) pour les allocataires de l'AAH : 56 % des allocataires de 35 à 64 ans fin 2022 ont perçu des minima sociaux, lors des 10 années précédentes. ■

»»

→ Projet de loi de finances (PLF)**• AN 1^{ère} lecture**

→ Discussion de la 2^{ème} partie (dépenses et crédits des missions) en séance publique : du mardi 5 novembre au lundi 18 novembre

• Sénat 1^{ère} lecture

→ Examen de la 1^{ère} partie (recettes) en commission des Finances : mercredis 6 et 13 novembre à 8h30 – Rapporteur général : Jean-François Husson (LR, Meurthe-et-Moselle)

→ Discussion en séance publique (ensemble du texte) : du lundi 25 novembre au jeudi 12 décembre

→ Projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2025**• AN 1^{ère} lecture**

→ Discussion en séance publique : du lundi 28 octobre (à partir de 15h) au mercredi 30 octobre (tard dans la nuit), puis le lundi 4 novembre (à partir de 16h) – Date limite pour le dépôt des amendements : jeudi 24 octobre à 17h

• Sénat 1^{ère} lecture

→ Examen en commission des Affaires sociales : mercredi 13 novembre à 8h30 – Rapporteuse générale : Elisabeth Doineau (UDI, Mayenne)

→ Discussion en séance publique : du lundi 18 novembre (à partir de 16h) au samedi 23 novembre (fin d'après-midi) Date limite pour le dépôt des amendements : vendredi 15 novembre à 12h

→ Proposition de loi de visant à restaurer un système de retraite plus juste en annulant les dernières réformes portant sur l'âge de départ et le nombre d'annuités – Déposée par le député Thomas Ménagé (RN, Loiret) le 18 septembre**• AN 1^{ère} lecture**

→ Discussion en séance publique : jeudi 31 octobre

→ Proposition de loi d'abrogation de la retraite à 64 ans – Déposée le 15 octobre 2024 par le député Ugo Bernalicis (LFI, Nord)**• AN 1^{ère} lecture**

→ Discussion en séance publique : jeudi 28 novembre

→ Commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur les manquements des politiques publiques de protection de l'enfance – Créée à la suite de l'adoption de la proposition de résolution de la députée Isabelle Santiago (PS, Val-de-Marne), le 9 octobre dernier

→ Réunion constitutive et élection du bureau : jeudi 31 octobre à 9h30 – [liste des membres désignés](#)